

CARTE D'IDENTITE

IMPORTANT : FOURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS

La carte d'identité doit être en cours de validité pour sortir du territoire national.

DEMANDE MAJEURS (VALABLE 15 ANS)

SUR RENDEZ-VOUS : 01 64 66 24 24

1ère demande

- Copie intégrale de l'acte de naissance daté de moins de 3 mois (en original) ou passeport valide (ou périmé depuis moins de 5 ans).
- Filiation : connaître la date et le lieu de naissance de vos parents
- 1 photo d'identité en couleur datant de moins de 3 mois répondant aux normes européennes : taille du visage de 32 mm à 36 mm (expression neutre, bouche fermée, de préférence sans lunettes, le visage et les oreilles doivent être dégagés de toutes mèches de cheveux (barrettes, piercing...)).
(sans annotation au dos)
- 1 justificatif de domicile datant de moins d'un an (facture EDF, téléphone, portable, quittance de loyer, attestation d'assurance logement, original, dernier avis d'imposition...) justificatifs dématérialisés acceptés.
- Livret de famille ou acte de mariage (uniquement pour les femmes mariées).
- Pour les femmes divorcées souhaitant conserver le nom d'époux, il est nécessaire d'apporter le jugement ou une attestation sur l'honneur signée par l'ex-mari.

Majeur hébergé chez ses parents ou autre : (qui ne possède pas de justificatif de domicile à son nom, tels que facture de téléphone portable ou avis d'imposition) :

- Justificatif de domicile de l'hébergeant
- Carte d'identité ou passeport de l'hébergeant
- Attestation d'hébergement rédigée par l'hébergeant

.IMPORTANT :

- Pour les personnes nées à l'étranger: présenter le décret de naturalisation, ou le CNF (Certificat de nationalité Française), ou passeport valide (ou périmé depuis moins de 5 ans).
- Pour les personnes nées en France de parents nés à l'étranger ; présenter le CNF (Certificat de nationalité Française) ou passeport valide (ou périmé depuis moins de 5 ans).

RENOUVELLEMENT

Si votre carte d'identité a été délivrée à partir de janvier 2004 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après sa date d'expiration.

- L'ancienne carte + sa photocopie
- Pour une CNI valide ou périmée depuis moins de 5 ans, fournir les documents ci-dessus à l'exception de l'acte de naissance et du justificatif de nationalité.
- En cas de vol apporter la déclaration de vol (à remplir au commissariat) +25 euros en timbres fiscaux + un document avec photo (carte vitale, permis de conduire, pass navigo...) + passeport valide ou acte de naissance
- En cas de perte déclaration de perte à remplir en mairie au dépôt du dossier + 25 euros en timbres fiscaux + un document avec photo (carte vitale, permis de conduire, pass navigo...) + passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou acte de naissance.

Nous ne vendons pas de timbres, s'adresser au bureau de tabac, au Trésor Public.

Tout dossier incomplet ne pourra être accepté

Fermeture du service le lundi matin